

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 281 rapportant l'arrêté n° 1074 du 29 octobre 1948 relatif à la nomination du procureur de la République.

n° 281

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 mars 1949

Numéro JO
n° 3 du 31/03/1949

Date du numéro
31 mars 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 2 août 1928 déterminant le statut de la magistrature coloniale ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété

Vu l'arrêté n° 1074 du 29 octobre 1948 nommant procureur de la République par intérim près les tribunaux français, M. Pau (Gabriel), administrateur adjoint de 13 classe des colonies

Vu le décret du 21 décembre 1948 nommant M. Jurey (Pierre), juge suppléant près le tribunal de 1 instance de Djibouti

Vu l'arrivée de ce magistrat à la colonie

Vu les nécessités du service

Sur la proposition du chef du service Judiciaire et l'avis conforme de M. le Secrétaire général,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

L'arrêté n° 10714 du 29 octobre 1948 nommant procureur de la République p. i près les tribunaux français Ni. Pau (Gabriel), administrateur adjoint de 13 classe des colonies, est rapporté. Art. 2. — M. Jurey (Pierre), Juge suppléant près le tribunal de 13 instance de Djibouti, est nommé procureur de la République p. i. en remplacement de M. Pau (Gabriel), appelé à d'autres fonctions. Art. 3. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.